

# Informations — Justificatif d'intolérance(s) alimentaire(s)

Dans le cadre des inscriptions à nos camps, l'Association des Camps de La Gavotte propose des repas sans gluten et/ou sans lactose, exclusivement pour les enfants présentant une intolérance médicalement attestée.

#### **Procédure**

Pour pouvoir bénéficier de repas adaptés, vous devez transmettre :

- Une attestation médicale,
- Accompagnée des résultats sanguins confirmant l'intolérance,

Ces documents doivent être envoyés directement par le pédiatre ou le spécialiste de votre enfant à notre médecinconseil, à l'adresse sécurisée suivante : <u>florence.maggi@amge.ch</u> (Objet : « Camps de la Gavotte » + nom et prénom de l'enfant). Vous recevrez ensuite une confirmation par email de notre part.

#### **Délais**

Pour les camps de Pâques : au plus tard le 15 mars
Pour les camps d'été : au plus tard le 15 avril

Pour le camp d'automne : au plus tard le 15 septembre

Nous recommandons vivement d'envoyer les documents au plus vite.

Pas de prolongation possible, sauf en cas d'inscription tardive : les documents doivent être reçus au plus tard le vendredi précédant le début du camp.

## Pourquoi cette démarche

Les aliments sans gluten et sans lactose peuvent coûter jusqu'à trois fois plus cher, et leur préparation demande un temps supplémentaire important pour notre équipe cuisine.

L'association des Camps de La Gavotte prend en charge ces coûts lorsqu'une indication est médicalement avérée. Ce contrôle permet de maîtriser les dépenses et d'éviter une répercussion sur le prix des camps.

### Vos droits

Vous pouvez bien sûr refuser de fournir ces documents. Dans ce cas :

Votre enfant recevra les repas standards OU vous pourrez fournir vous-même les repas (merci de nous en informer via le formulaire d'inscription). Aucun rabais ou remboursement ne sera accordé.

## Maladie cœliaque

L'Association ne pouvant garantir l'absence totale de contamination croisée, les parents dont les enfants ne doivent en aucun cas consommer de traces de gluten devront apporter eux-mêmes les repas (à préciser sur le formulaire d'inscription). Aucun rabais ou remboursement ne sera accordé.